

février 2021



Inscrit dans le projet de législation du Conseil d'Etat, le projet de révision du dispositif de protection des mineurs [a été lancé publiquement](#), voici un an, par la Conseillère d'Etat et actuelle présidente du Conseil d'Etat, **Madame Anne Emery-Torracinta**, chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Qui sont les partenaires du projet ? Comment s'est organisé le travail des groupes et sous-groupes ? Pourquoi un nouveau nom ? Quels sont les résultats d'ores et déjà obtenus ? L'office de l'enfance et de la jeunesse fait le point aujourd'hui sur ces questions. À l'occasion du prochain numéro du mois d'avril, la participation des enfants et des jeunes ainsi que les mesures et les dispositifs innovants proposés, dans le cadre du projet stratégique, vous seront présentés.



**4 AXES MAJEURS**  
POUR SOUTENIR LE PROJET

**POURQUOI UN TEL PROJET ?**

**La protection des mineurs est une mission noble et délicate** qui concerne toutes les entités de l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ). Elle génère de nombreux débats, souvent passionnés, et les services de l'OEJ, plus particulièrement le service de protection des mineurs (SPMi), sont régulièrement sous les projecteurs. De nombreuses questions et

interpellations adressées à l'Etat sont légitimes et Madame Anne Emery-Torracinta en a fait **une des priorités de son département lors de cette législature.**

Chacun peut avoir un avis sur la protection des mineurs mais peu de personnes connaissent véritablement les enjeux, les dispositifs actionnés et les actions quotidiennes des collaborateurs.trices impliqué.es. **Il y a une perception parcellaire et non systémique des problématiques clés et, à ceci, s'ajoute le fait que le contexte sociétal a fortement évolué.**

Apporter de la connaissance sur **"Qui fait quoi ? Selon quel cadre légal ? Comment ? Quand ?"** est en soi un objectif à atteindre. Améliorer la manière dont se déploient nos missions est un autre des objectifs de même que la coordination avec nos partenaires.

Enfin, un projet c'est **une opportunité d'imaginer des solutions différentes et innovantes**, tout en mobilisant l'intelligence collective des membres qui sont de disciplines et d'institutions différentes.



**Intégrer la participation  
des enfants aux décisions  
qui les concernent au sein  
du dispositif.**

## La participation, un enjeu clé du projet

Le chapitre 2.6 "Soutenir l'enfance et la jeunesse" du programme de législature 2018 - 2023 du Conseil d'Etat prévoit une réflexion sur le dispositif de protection des mineurs, afin d'améliorer la qualité de traitement des situations dans le respect des enfants, des familles et des professionnels.

Ainsi, les travaux à mener dans **ce projet stratégique s'appuient sur la complémentarité des points de vue** : le croisement des regards entre professionnels et bénéficiaires doit permettre d'analyser objectivement le fonctionnement existant et d'identifier les points d'amélioration.

C'est pourquoi, il intègre des représentants du personnel de l'OEJ, des autres services du DIP, des partenaires du réseau genevois et, selon des modalités à tester, des bénéficiaires.

Ainsi, au-delà des aspects qualitatifs visés qui sont incontournables, les enfants et leur famille pourraient être au bénéfice **de nouvelles possibilités comme par exemple de pouvoir s'exprimer auprès d'un comité consultatif.**

Une réflexion est prévue afin de proposer des démarches à entreprendre pour intégrer, de manière systématique, la participation des enfants et des jeunes aux décisions qui les concernent au sein du dispositif de protection (groupe de parole, focus group, sondage, enquête de satisfaction, entretien individuel, etc.).



Des partenaires à l'unisson !

**MOBILISONS  
L'INTELLIGENCE  
COLLECTIVE !**

### Qui sont les partenaires du projet ?

La protection des mineurs est l'affaire de tous. Au quotidien, de nombreux services du DIP et des partenaires externes sont à nos côtés, avec leurs propres enjeux, certains d'entre eux ayant une indépendance forte.

**En les intégrant de manière participative dans les réflexions du projet**, le département attend une amélioration de la compréhension mutuelle des contraintes et champs de responsabilités respectifs afin d'en améliorer la complémentarité.

**Un des buts est de renforcer et développer des synergies, clarifier et adapter les périmètres d'intervention de chacun pour une coopération et une coordination efficaces et adaptées aux besoins des enfants et des jeunes.**

L'été dernier, l'OEJ a envoyé l'ensemble de la documentation relative au projet à près d'une trentaine de services de l'Etat, y compris à l'interne du DIP (directions générales de l'enseignement obligatoire et secondaire II, office médico-pédagogique, formation obligatoire jusqu'à 18 ans) et de partenaires du canton (Pouvoir judiciaire, Police, Hôpitaux universitaires de Genève, Association genevoise d'actions préventives et éducatives, Association Astural, Fondation Officielle de la Jeunesse, La Clairière, Hospice général, Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, Université de Genève, Hautes écoles spécialisées, etc.), afin qu'ils puissent évaluer l'opportunité de leur contribution à ce projet stratégique et sélectionner leurs représentants.

L'accueil à la démarche participative initiée par l'OEJ a été très favorable et de nombreuses réactions positives ont été relevées.

Actuellement, quatre juges et cinq collaborateurs scientifiques du Pouvoir judiciaire, six avocats et une soixantaine de représentants des autres services DIP, de l'Etat, des institutions subventionnées et du tissu associatif sont intégrés dans les sous-groupes.

# L'accueil du projet a été très favorable

et les réactions positives quant au souhait de co-construction participative.

" C'est avec grand intérêt que nous répondons favorablement à la demande de participation "

" Je vous confirme dans tous les cas la ferme intention de contribuer à cette ambitieuse réforme "

" je vous informe que notre service serait très intéressé de participer à cette révision. Pour ce faire, voici mes cadres qui seront impliqués selon les axes suivants "

" J'ai lu avec attention les documents envoyés, que j'ai trouvé très complets, très bien structurés et... très ambitieux, ce qui me réjouit. "

Je suis bien évidemment intéressée à participer à certains aspects de ce(s) projet(s) et d'y faire participer mes collègues concernés,.... ayant souvent une place dans ces problématiques

## Au sein de l'OEJ : transversalité et expertises

Le SPMI, de par le cadre légal et sa mission est, bien évidemment, systématiquement mobilisé et présent tout au long du processus de protection des mineurs et ce, 24heures/24, 7jours/7. Et tous les autres services de l'OEJ y contribuent également. C'est pourquoi, un véritable enjeu de transversalité et de collaboration renforcées au sein de l'OEJ sous-tend le déroulement du projet. **Mieux travailler ensemble, mieux se connaître, améliorer les interfaces pour garantir une continuité dans les prises en charge des mineurs font partie des sujets travaillés dans les groupes.**

Les analyses et recherches d'améliorations s'appuient sur **l'expertise de notre personnel et leur connaissance du terrain**. La participation aux réflexions est donc primordiale : sept chefs de groupe, dix intervenants en protection de l'enfance (IPE), cinq chargées d'évaluation, cinq médecins et trois infirmières sont intégrés dans les sous-groupes.

Un **nouveau nom** pour le projet

---

**harpej**  
| HARMONISATION DE LA PROTECTION  
DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

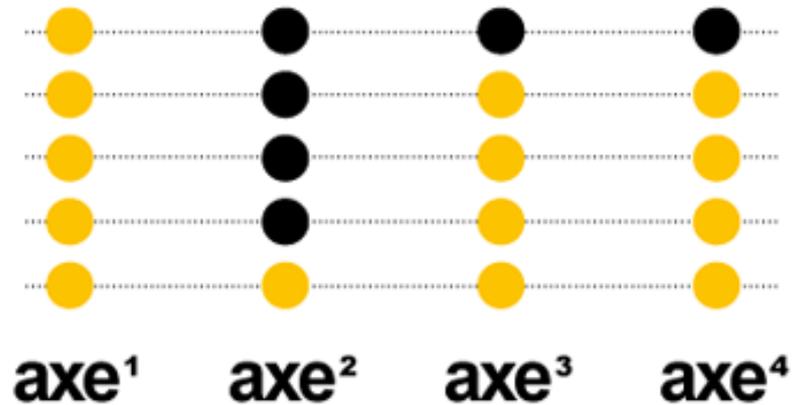
### **Pour identifier le projet, un nouveau nom : HARPEJ**

Le projet de révision du dispositif de protection des mineurs conjugue toutes les expertises (internes et externes) et les pousse à rechercher **un accord et une harmonie pour répondre aux besoins des mineurs**.

Valeurs et définitions identiques et partagées, élaboration commune d'un projet pour l'enfant, recherche de la continuité dans le parcours des mineurs, clarification des nombreuses collaborations et coordinations interinstitutionnelles : tout le dispositif recherche une harmonisation de la protection.

C'est pourquoi, le projet s'appelle désormais Harpej (Harmonisation de la protection de l'enfant et de la jeunesse) en référence à un orchestre constitué de plusieurs musiciens, jouant chacun sa partition au bon tempo. **Un nouveau nom qui évoque la mise en musique d'une politique de la protection de l'enfance et de la jeunesse à Genève.**

## Un tour d'horizon sur l'avancement du projet



Chacun des quatre axes :

- (1) Soutien à la séparation parentale
- (2) Evaluation de l'enfant en danger
- (3) Adaptation de l'offre du dispositif de protection
- (4) Révision des missions, gouvernance et fonctionnement du SPMi

**comporte un groupe projet qui chapeaute les sous-groupes thématiques.**

Le démarrage de chaque sous-groupe s'effectue par une séance de lancement (kick-off) qui pose le cadre et initie les travaux. C'est lors de ces séances que les représentants des différents services et institutions se (re)découvrent et définissent ensemble comment répondre aux objectifs attendus.

Les sous-groupes qui ont été lancés sont : prévention, surveillance des relations personnelles, mesures ambulatoires, mesures stationnaires, exercice du droit de visite pour enfants placés, équipes mobiles, hospitalisations sociales, gouvernance, place du SPMi dans le dispositif, mesures 1 et 2.



Un des points de départ du projet est de déterminer les éléments objectivables (faits, chiffres) qui permettent de cerner une problématique, de la comprendre et d'identifier, par analyse, des sources d'amélioration.

Parmi les livrables du projet, le choix se porte aujourd'hui de présenter deux rapports, l'un sur la [clause péril](#), rapport du Conseil d'Etat adopté par le Grand Conseil, l'autre sur l'[action éducative en milieu ouvert \(AEMO\)](#). Tous deux dressent un état des lieux utile à la suite des travaux.

Sous forme de fiches, en cours d'élaboration, l'OEJ décrit de manière synthétique les prestations qu'il délivre au quotidien afin de présenter le travail effectué par les entités de l'office de manière objective et chiffrée. Les sept fiches qui vont être élaborées dans le cadre du projet stratégique sont : les curatelles d'organisation et de surveillance des relations personnelles, l'accompagnement de la séparation parentale, l'action éducative en milieu ouvert, le placement en institution, le placement en milieu familial, les mesures d'assistance personnelle et la clause péril.

## Réflexions issues de focus group

Quelques groupes se sont focalisés sur des questions précises afin de faire émerger, d'une manière consensuelle, des thèmes prioritaires à travailler tels que : responsabilisation des parents, éviter le conflit, médiation, rôle de l'enfant, processus d'orientation des bénéficiaires, détection précoce de l'enfant en danger, partenariats, coordination, prévention, communication, coordination et collaboration interne OEJ, rôle des IPE, place du SPMi dans le dispositif, évaluation d'un enfant en danger, développement de lieux d'accueil parent-enfant, accueil d'urgence.

Pour répondre à de nouveaux besoins des mineurs, la volonté d'innover avec des dispositifs différents de ceux déployés actuellement a également été exprimée. Le cadre du projet offre la possibilité de réaliser des "pilotes" pour explorer de nouveaux modes de fonctionnement et tester une partie des idées priorisées par l'ensemble des acteurs, avant de décider s'il est opportun de les pérenniser.

## QUAND VOUS PARLEZ DU PROJET !



### Gwenaëlle Saillant



*IPE au SPMi  
Co-cheffe Axe 2  
Evaluation de l'enfant en danger*

L'évaluation de l'enfant en danger représente le cœur de métier d'un intervenant en protection de l'enfant (IPE) au SPMi.

Quotidiennement nous accueillons des familles...

[Lire la suite](#)

### Bernard Hofstetter



*Coordinateur, Agapé  
Co-chef Axe 3  
Adaptation de l'offre du dispositif de protection*

Ce projet représente une opportunité de travailler ensemble sur le dispositif de protection des mineurs.

Le train démarre, il est un peu difficile d'y trouver sa place et sa marge d'action...

[Lire la suite](#)

### Dre Diane Gouty-Schaller



*Médecin scolaire au SSEJ  
cheffe du sous-groupe  
Mesures ambulatoires de l'axe 3*

L'évaluation de l'enfant en danger représente le cœur Je suis très enthousiaste d'y participer car je suis pour le changement, je trouve que cela apporte toujours du positif.

Je trouve très intéressant d'y inclure tous les services concernés car cela nous permet de mieux nous connaître et connaître...

[Lire la suite](#)



**Nous avons une mission commune.  
Protéger les mineurs et promouvoir leur bien-être.**

### Comment contribuer au projet ?

Différentes possibilités peuvent être utilisées : en intégrant un sous-groupe, en participant au focus-group sur des questions précises, en répondant à des questionnaires, en transmettant un document. Chaque idée compte et peut être prise à bord des réflexions.

### Une idée, une suggestion, un document à partager ?

N'hésitez pas à écrire à cette adresse : [projet-oej@etat.ge.ch](mailto:projet-oej@etat.ge.ch)

Votre expertise est précieuse...

**REJOIGNEZ-NOUS**

**Ensemble,  
nous pouvons et nous allons changer les choses !**

**harpej**  
HARMONISATION DE LA PROTECTION  
DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Ceci est un envoi automatique. Merci de ne pas répondre à ce message.

Vous recevez cet email car vous vous êtes inscrit-e cette newsletter